

EUROGERM CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME

Dijon, le 15 avril 2014

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé – Farine – Pain, confirme aujourd’hui son éligibilité au dispositif fiscal PEA-PME dont le décret d’application a été publié au Journal Officiel le 4 mars 2014 (décret n°2014-283) et qui est entré en vigueur le 6 mars 2014.

Pour être éligibles au PEA-PME, les titres doivent avoir été émis par une entreprise qui répond aux critères suivants à savoir :

- être une société de moins de 5 000 salariés ;
- dont le chiffre d’affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d’euros ou le total de bilan à 2 000 millions d’euros.

Ce dispositif d’épargne bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d’épargne en actions (PEA) classique, devra intégrer 75% de titres de PME et ETI, dont 50% en actions, sans dépasser 75 000 euros (150 000 euros pour un couple). Ce dispositif d’épargne est cumulable avec un PEA de droit commun et chaque contribuable ne peut être titulaire que d’un PEA-PME.

**Prochain communiqué : résultats semestriels 2014
10 octobre 2014**

A propos d’EUROGERM (www.eurogerm.com)

Créé en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l’international.

**Eurogerm est coté sur Alternext Paris, marché du Groupe Euronext
Code ISIN : FR0010452474 - Mnémo : ALGEM**



Contacts

EUROGERM
Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

NewCap.
Communication financière
Emmanuel Huynh / Sophie Boulila
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
eurogerm@newcap.fr